

**Recherche dans le domaine de la santé.**—Le Conseil national des recherches, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil des recherches pour la défense et le ministère des Affaires des anciens combattants administrent les subventions accordées pour les recherches médicales, les recherches en hygiène publique ou les recherches socio-économiques relatives à la santé. Les trois derniers organismes ont également leur propre programme de recherches. Le gouvernement fédéral fournit environ la moitié de toutes les sommes dépensées au Canada pour la recherche médicale.

La Division des recherches médicales du Conseil national des recherches, établie en 1946, offre des bourses destinées surtout à la recherche sur des problèmes fondamentaux en sciences médicales. Ces bourses s'élèvent à \$750,000 par an environ.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social contribue à la recherche intra- et extra-muros, surtout en sciences appliquées, pour une somme d'environ deux millions et demi de dollars annuellement. Ces bourses viennent surtout des subventions à la recherche en hygiène publique, auxquelles s'ajoutent des subventions particulières à l'hygiène mentale, à la lutte anticancéreuse et à la lutte antituberculeuse, à l'hygiène publique générale, aux enfants infirmes ainsi qu'à l'hygiène maternelle et infantile. Les recherches du ministère en hygiène publique s'effectuent aux laboratoires de la Direction des aliments et drogues, au Laboratoire d'hygiène, à ceux des Divisions de l'hygiène professionnelle et de la nutrition, ainsi qu'aux Divisions de l'épidémiologie et de l'hygiène dentaire. Les recherches socio-économiques dans les domaines, tant de la santé que du bien-être, sont effectuées par la Division de la recherche et de la statistique qui recueille, analyse et évalue les données sur la santé et le bien-être, met au point des méthodes qui aideront à résoudre les problèmes administratifs ou techniques; elle maintient en outre des services consultatifs et de recherche à la disposition des autres divisions du ministère et d'autres organismes, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le Conseil des recherches pour la défense effectue des recherches intra-muros dans ses propres laboratoires de recherche médicale pour la défense, et accorde des subventions destinées aux recherches sur les problèmes médicaux de la défense nationale.

Le ministère des Affaires des anciens combattants est responsable surtout des recherches cliniques effectuées dans ses propres hôpitaux, où les problèmes du vieillissement occupent présentement une place importante (voir p. 299).

La Division de la santé et du bien-être du Bureau fédéral de la statistique recueille les statistiques démographiques et les données sur la morbidité et l'hospitalisation et elle effectue des enquêtes sur les questions de santé.

**Santé internationale.**—Le Canada est membre signataire d'un certain nombre d'ententes et d'accords internationaux. Il fait également partie de plusieurs organismes internationaux, dont l'Organisation mondiale de la santé, qui s'occupent de la santé.

Afin de s'acquitter de ses obligations selon l'Accord international sur la salubrité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social maintient un service de quarantaine aux ports d'entrée de navigation maritime et aérienne, il fournit les installations et les soins médicaux nécessaires aux personnes qui doivent être mises en quarantaine à leur arrivée au Canada et, en vertu de l'accord de Bruxelles conclu en 1924, il s'acquitte aussi des obligations du Canada quant au traitement antivénérien des marins qui arrivent au pays.

En vertu de l'Accord international sur les mollusques et crustacés, intervenu entre le Canada et les États-Unis, le ministère est chargé de l'application des règlements sur la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés et, à la demande de la Commission internationale mixte, il participe aux études destinées à l'épuration des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis, de même qu'à celle des problèmes posés par la pollution de l'air. Les autres responsabilités internationales du Canada en matière d'hygiène comprennent la conservation et la distribution d'étalons internationaux employés pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones, pour le compte de l'Organisation mondiale de la santé, certaines fonctions envers la Commission des stupéfiants des Nations Unies, ainsi que l'aide technique à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies qui mettent en œuvre des programmes relatifs à la santé.